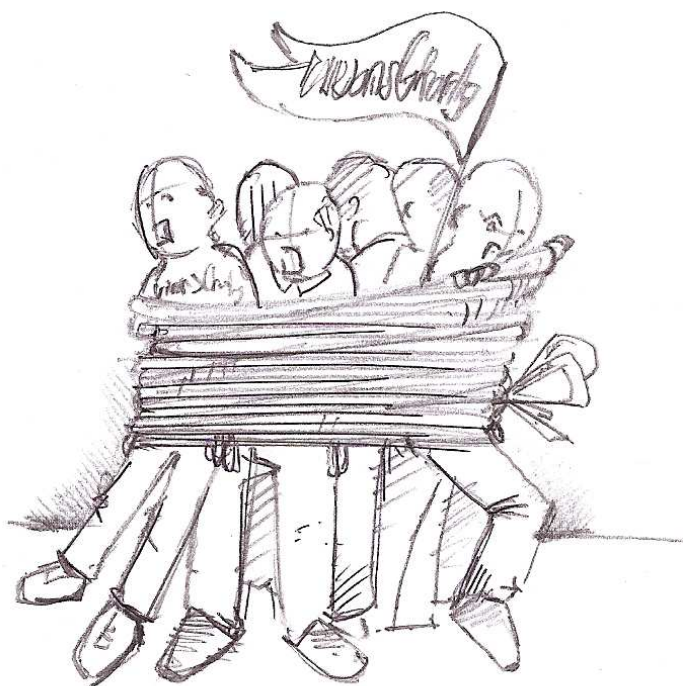


On se sent à l'étroit sur cette page !



Jusqu'à maintenant, le règlement intérieur du conseil municipal prévoyait que : « chaque groupe bénéficie d'une page tribune libre dans le bulletin d'informations municipales, Charly com ».

Trouvant sans doute cela trop généreux, et ne l'utilisant pas pour sa part à chaque parution... le maire a proposé le vote d'une modification du règlement intérieur, réduisant l'espace disponible à une demi page.

Sous le prétexte d'une augmentation de la parution annuelle de ce bulletin, il est clair que cette modification a été voulue pour limiter l'expression de notre groupe.

Nous avons donc déjà « élagué » notre prochain texte. Les informations paraîtront dans leur intégralité sur le blog de Gérard Allais ou seront disponibles sur demande auprès des membres de notre groupe.

Les élus du groupe Vivons Charly.

retrouvez-nous sur :
www.gerard-allais.fr

vivons Charly
La passion COMMUNE